

choix de TD important en L2

Par **guillaume13000**, le 14/06/2010 à 12:34

Bonjour,
je rentre en L2 en septembre.
Plus tard je veux faire du Notariat donc Master droit notarial ect ect.

Mais dès l'année prochaine, je dois déjà faire un choix qui me met dans l'embarras on me demande de choisir 2 matières à étudier plus précisément en TD : Finances publiques, Droit administratif, Droit pénal, Droit civil.

Le Droit civil je vais le prendre c'est certain, mais ensuite j'hésite entre le droit administratif et le droit pénal.

- Le pénal, c'est du droit privé donc ce serait plus logique de prendre ça, en revanche, je vois pas le rapport avec le notariat ...
- L'administratif, c'est du public donc je vois pas le rapport non plus avec le notariat, mais, par contre, ça à l'air d'être une matière importante et j'ai l'impression que l'administratif ça sert partout, même pour un Notaire ...

Bref je ne sais pas quoi choisir, veuillez m'aider s'il vous plait.

Par **bulle**, le 14/06/2010 à 13:03

De quel fac est ce que tu viens?

Par **guillaume13000**, le 14/06/2010 à 13:13

Faculté de droit et de sciences politiques Aix Marseille.

Par **mathou**, le 14/06/2010 à 13:25

Bonjour,

Le mieux serait de prendre droit administratif en TD. Les études doivent manipuler du droit public tous les jours (urbanisme, servitudes, permis de construire, PLU...), donc ne pas avoir

les bases en stratif risque de te donner des soucis par la suite. Surtout si tu prends droit administratif des biens en L3 ou M1.

Par **guillaume13000**, le **14/06/2010** à **13:34**

D'accord oui à ce qui parait les notaires doivent avoir des bases en Administratif pour les permis de construire ect ..

le seul truc qui me faisait douter était que Notaire c'es privé et que Pénal aussi mais bon en effet, le rapport entre le pénal et le notariat est nul ... alors qu'avec l'administratif il y a un lien

Par **Yann**, le **14/06/2010** à **13:56**

Le pénal n'est pas du droit privé, c'est un droit "mixte". Il tient à la fois du privé et du public.

Par **guillaume13000**, le **14/06/2010** à **13:58**

D'accord donc vous me conseillez tous de prendre administratif ?

Par **Yann**, le **14/06/2010** à **14:01**

Les conseillers ne sont pas les payeurs. Ceci dit, en effet, droit administratif me semble plus utile pour un cursus notarié que le droit pénal.

:D

La bonne nouvelle c'est que l'un ou l'autre ne sera pas un mauvais choix Image not found or type unknown

Par **Menehoz**, le **15/06/2010** à **10:52**

Je prendrais l'administratif aussi, par rapport à ton projet mais aussi car civil et administratif c'est la base respectivement du privé et du public, et qu'en L2 c'est bien d'approfondir les Image not found or type unknown

bases et d'être équilibré Image not found or type unknown

Par **SedLex**, le **15/06/2010** à **11:06**

Et clairement les finances publiques n'ont pas beaucoup de liens avec ton projet

professionnel Image not found or type unknown

Btw, je suis surpris que civil et administratif ne soient pas obligatoires en TD.

Par Yn, le **15/06/2010** à **14:15**

Salut,

Civil et administratif me paraissent un bon choix, les notaires sont amenés à toucher à de nombreux secteurs du droit et quelques bases en administratif ne seront pas de trop.